

SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE FICHE DE RENSEIGNEMENTS



Bachelor Universitaire de Technologie Informatique 2022 / 2024

Formation en centre du 5 septembre 2022 au 31 août 2024 (planning à titre indicatif et susceptible de modifications)

Contrat d'apprentissage Contrat de professionnalisation
L'ETUDIANT
Nom et Prénom : Mme – M. Adresse : Code Postal :
Ville : Téléphone personnel (fixe et portable) : Courriel :
Nationalité :
Date et lieu de naissance : N° département de naissance : Numéro sécurité social : Régime social : URSSAF MSA (sécurité sociale agricole)
Intitulé du dernier diplôme obtenu :
Situation avant ce contrat :
Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur handicapé : oui non
POUR LES APPRENTIS (contrat d'apprentissage uniquement) 1 er contrat conclu par l'apprenti Nouveau contrat chez le même employeur Nouveau contrat chez un autre employeur Nouveau contrat chez un autre employeur suite à rupture du contrat pendant le cycle de formation

L'ENTREPRISE Dénomination: N° SIRET : _____ Code NAF : _____ Code IDCC : ____ Adresse de l'établissement d'exécution du contrat : Code Postal: Ville: Téléphone: Courriel: Type d'employeur : privé public public autre Nombre de salariés : Représentant de l'entreprise (signataire de la convention) : Nom et prénom : Adresse (siège si différente de l'établissement d'exécution du contrat) : Code postal: Ville:

Courriel:			
Responsable du suivi administ Nom et prénom : Téléphone : Courriel :	ratif (R.H.) :		
Responsable de l'alternant en Nom et prénom : Date de naissance : Emploi occupé : Téléphone : Courriel :	entreprise (maître d'apprer	ntissage/tuteur entreprise) :	
CONTRAT			
CDI	CDD		
Date de début et fin du contr	at:du au		
Durée hebdomadaire du travail : heures/minutes			
Travail sur machines dangereuses / risques particuliers :			
Fighe à veterrane en compandad	- I- f	. alkamaaaa Quudu maa fu	

Fiche à retourner au responsable de la formation et à Marina Merle : alternance@univ-pau.fr

REMUNERATION (apprentissage)

(Article D6222-32, décret n° 2020 -373 du 30 mars 2020).

BUT 2^e année : rémunération 2e année d'apprentissage

- Apprenti de 18 20 ans : 51% du SMIC (817.59 € Net)
- Apprenti de 21 25 ans : 61% du SMIC (977.90 € Net)
- Apprenti de plus de 26 ans : 100% du SMIC (1603.12 € Brut)

BUT 3^e année : rémunération 3e année d'apprentissage

- Apprenti de 18 20 ans : 67% du SMIC (1074.09 € Net)
- Apprenti de 21 25 ans : 78% du SMIC (1250.43 € Net)
- Apprenti de plus de 26 ans : 100% du SMIC (1603.12 € Brut)

Les rémunérations ci-dessus sont données à titre indicatif et ne constituent que les montants minimums légaux (si une convention collective qui prévoit une rémunération plus favorable est en viqueur dans l'entreprise, elle aura vocation à s'appliquer).

MISSIONS DE L'ALTERNANT

Emploi occupé / intitulé de la mission :

LA RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE FORMATION

Madame Sophie VOISIN

Téléphone: 05 59 57 43 38

Courriel: sophie.voisin@iutbayonne.univ-pau.fr